et aux clients de décider s'ils veulent demander cette garantie qui, espérons-nous, réduira quelque peu le taux d'intérêt qui s'applique aux billets à ordre.

Mais quand on parle de refinancement, il ne faut pas oublier qu'on a de temps à autre eu recours à d'autres sortes de formules. Je songe à la formule appliquée par la compagnie de machines elle-même. Ainsi, nous savons que dans certains cas, ce genre de financement permet de prendre livraison d'une machine sans faire de versement initial pour ensuite demander un emprunt aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Il s'agit donc d'un refinancement à caractère différent, du fait qu'on finance une machine d'occasion au nouveau plein prix, ou au prix que le cultivateur a dû payer. Cela crée des problèmes.

Je le répète, il n'est pas question que le gouvernement ne garantisse pas les emprunts consentis par les banques depuis le 1er juillet. Le ministre des Finances a annoncé que cette garantie serait offerte. Le député a aussi demandé combien de temps on devrait attendre après l'adoption du bill pour pouvoir emprunter aux termes de ce programme. Sauf erreur, on a aussi demandé quand le taux d'intérêt serait fixé. Le taux prescrit devra être établi avant qu'on puisse recourir aux dispositions visant la garantie. Je regrette de ne pouvoir donner de date exacte, mais je puis donner au député l'assurance que nous désirons vivement établir ce taux le plus tôt possible.

M. Gleave: Monsieur le président, mes commentaires sur ce projet de loi seront brefs. La modification projetée des taux d'intérêt actuels s'explique peut-être par la situation financière du pays, car les taux d'intérêt et le coût de l'argent sont devenus assez peu sûrs. Ce pourrait être la raison. Quelle que soit la formule adoptée, si elle comporte un taux d'intérêt stable, pourquoi n'en est-il pas question dans le bill? Nous saurions alors à quoi nous en tenir. Comme le projet de loi n'en fait pas mention, le gouvernement, les compagnies de prêts et les banques vont naturellement se concerter et se demander a) combien nous faut-il? b) que pouvons-nous obtenir impunément? c) que pouvons-nous en retirer? Il faut répondre à ces questions. On aurait pu y répondre ici même et sans tarder, car il s'agit là des éléments qui régissent les taux relatifs au louage de l'argent. C'est justement ce qui nous intéresse actuellement: combien l'agriculteur devra-t-il payer pour louer l'argent nécessaire à son exploitation? Ce sont les éléments qui faisaient hésiter un

ancien ministre, dont il a été question au cours du débat. Je le répète, monsieur le président, quelle que soit la méthode ou la formule adoptée, on aurait mieux fait de la présenter à la Chambre et de l'incorporer dans le projet de loi.

L'autre question que j'aimerais traiter, si je le puis, monsieur le président, est l'inclusion, dans les dispositions du bill, des prêts destinés à l'achat de terrains. Comme je l'ai mentionné l'autre soir, ceci n'apporte vraiment rien. Je ne sais pas pourquoi nous incluons l'achat de terres dans les dispositions de ce bill, plutôt que dans le prochain qui nous sera soumis. Cela peut probablement se justifier pour les agriculteurs qui ont besoin de prêts à moyen terme pour acheter des terrains. Si cela est possible, rien n'a été fait. Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée à cette question. Il demeure que les prêts à court terme destinés à l'achat de terrains sont un excellent moyen de mettre l'agriculteur en difficulté lorsqu'il s'efforce de rembourser le prêt. Il lui faut trop rembourser en une période de temps trop courte.

Si nous avons vraiment besoin d'un programme de prêts à moyen terme à l'égard des terres, on aurait dû l'inclure dans un des autres bills. Il devrait appartenir à la Société du crédit agricole de fournir des fonds à cette fin. Je ne sache pas que la Société du crédit agricole ait jamais déclaré que nous avons besoin de prêts à court terme pour l'achat de terres. C'est à quoi équivaut un programme de remboursement en quinze ans; à l'égard des terres, des prêts de quinze ans sont à court terme.

Je dis au ministre que je sais de quoi je parle, car j'ai acheté des terres alors que la Société du crédit agricole n'existait pas et j'ai dû faire de gros paiements pour rembourser un prêt à court terme. On a peine alors à joindre les deux bouts, car le prêt est remboursé si rapidement qu'il est difficile de maintenir son train de vie normal.

Je signale donc de nouveau au ministre que cette disposition du bill est absurde, à moins que certaines sociétés de fiducie et d'assurance ne consentent à participer au programme. Voilà les points que je voulais soulever, monsieur le président.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, le député voulait savoir pourquoi les terres figuraient dans ce bill plutôt que dans celui qui vise la Société du crédit agricole. A notre avis, il y a place dans le bill pour une disposition prévoyant de plus petits montants et de lopins de terre car, et mon honorable ami le sait, il est plus facile de soumettre des demandes à la banque à ce sujet. En outre, il